

DECISION DU PRESIDENT N°2023-012

- **OBJET : MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX PBI-2022-012 TRAVAUX DE REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME ROGER BASSET A AUNAY SUR ODON**
 - **CESSION BRANCHE D'ACTIVITE « AMENAGEMENT DE SOLS SPORTIFS »**
 - **MODIFICATION DE LA REPARTITION FINANCIERE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2022-012 relatif aux travaux de réfection de la piste d'athlétisme Roger BASSET à Aunay sur Odon (14260).

Considérant que la société AGILIS mandataire du marché cède à la société SIORAT cotraitant du marché la branche « Aménagement de Sols Sportifs »,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De valider et de signer les documents relatifs à la nouvelle répartition financière ci-après :

1.1 Marché de travaux PBI-2022-012 relatif aux travaux de réfection de la piste d'athlétisme Roger BASSET à Aunay sur Odon (14260).

MARCHÉ SIGNÉ						REPARTITION PAIEMENT	
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	AGILIS	SIORAT - NGE, SOLS SPORTIFS
1	TRAVAUX PREALABLES						
1.1	Installation de chantier, implantation des ouvrages, y compris plan de récolement, métrés contradictoires et bordereaux d'attachements	Ft	1,00	4 500,00 €	4 500,00 €		4 500,00 €
1.2	Clôture provisoire de chantier et signalisation	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
1.3	Constat des lieux : voiries, mobiliers, bordures, clôtures, bâtiment	Ft	1,00	250,00 €	250,00 €		250,00 €
1.4	Vérification des réseaux d'assainissement et nettoyage des regards aux abords immédiats	Ft	1,00	5 700,00 €	5 700,00 €		5 700,00 €
2	DEMOLITIONS, DEMONTAGE						
	Equipements sportifs						
2.1	Déplacement mobilier en place et remise en place après travaux	Ft	1,00	210,00 €	210,00 €		210,00 €
2.2	Démontage et évacuation en décharge des ateliers saut en longueur triple et y compris fosse de réception et évacuation	Ft	1,00	1 430,00 €	1 430,00 €		1 430,00 €
2.3	Démolition et évacuation en décharge de caniveaux de piste et ouvrages avaloirs existants	Ft	1,00	1 070,00 €	1 070,00 €		1 070,00 €
	Eléments béton						
2.4	Dépose et évacuation en décharge de bordures / caniveaux à grille et ouvrages avaloirs existants	ml	10,00	111,00 €	1 110,00 €		1 110,00 €
2.5	Dépose et évacuation en décharge de caniveaux de piste et ouvrages avaloirs existants	ml	10,00	111,00 €	1 110,00 €		1 110,00 €
	Revêtements/surfaces						
2.6	Décapage et évacuation TV	m2	100,00	5,80 €	580,00 €		580,00 €
2.7	Terrassements en déblais/remblais et compactage (accès)	m3	100,00	9,90 €	990,00 €		990,00 €
2.8	Arrachage du revêtement synthétique et évacuation	m2	2400,00	4,00 €	9 600,00 €		9 600,00 €
3	RESEAUX						
	Eclairage						
3.1	Réalisation de tranchées pour réseaux et remblaiement avec grillage avertisseur	ml	300,00	12,00 €	3 600,00 €		3 600,00 €
3.2	Fourniture et pose de cablette cuivre	ml	300,00	4,30 €	1 290,00 €		1 290,00 €
3.3	Fourniture et pose de gaines diamètre 90mm	ml	600,00	0,50 €	300,00 €		300,00 €
3.4	Fourniture et pose de chambre L2T	Unité	4,00	400,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €
4	BORDURES, CANIVEAUX						
4.1	Fourniture et pose de bordures P1 - Piste	ml	20,00	39,50 €	790,00 €		790,00 €
4.2	Fourniture et pose de caniveaux à fente, y compris avaloir sur collecteur	ml	10,00	95,00 €	950,00 €		950,00 €
4.3	Fourniture et pose de caniveau à grille	ml	10,00	97,00 €	970,00 €		970,00 €
4.4	Fourniture et pose de bacs récupérateurs de sable	ml	25,00	240,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
4.5	Fourniture et pose de bordures souples	ml	35,00	82,00 €	2 870,00 €		2 870,00 €
5	INSTALLATIONS DU STADE D'ATHLETISME						
5.1	Déflashing et reprise enrobés en préparation de lamise en œuvre du revêtement	m2	2400,00	4,30 €	10 320,00 €		10 320,00 €
5.2	Revêtement sportif synthétique, imperméable polyuréthane de 13 MM d'épaisseur minimum	m2	2400,00	40,00 €	96 000,00 €		96 000,00 €
5.3	Frais de géomètre pour implantation des tracés couloirs, départs, arrivées de courses y compris dossier pour classement	Ft	1,00	7 300,00 €	7 300,00 €		7 300,00 €
5.4	Tracés des couloirs, départs et arrivées de courses selon norme FFA et WA	Ft	1,00	8 500,00 €	8 500,00 €		8 500,00 €
5.5	Matérialisation des marquages de la piste par un jeu de plaquettes en plastique gravé, collées sur le bord interne premier couloir de la piste	Ft	1,00	1 270,00 €	1 270,00 €		1 270,00 €
5.6	Frais de laboratoire pour contrôle et essais	Ft	1,00	3 300,00 €	3 300,00 €		3 300,00 €
6	EQUIPEMENTS SPORTIFS						
	Saut longueur et triple saut						
6.1	Réalisation de fosse de réception collective y compris sable 0/2 sur 0,40m pour sautoir en longueur triple saut, y compris bâche	Ft	1,00	4 400,00 €	4 400,00 €		4 400,00 €
6.2	Fourniture et pose de planches d'appels réversibles avec tabouret	Unité	2,00	820,00 €	1 640,00 €		1 640,00 €
6.3	Fourniture et pose de plastiscine avec support	Unité	2,00	34,00 €	68,00 €		68,00 €
7	CIRCULATIONS						
	Enrobés						
4.1	Fourniture et pose de bordures P1	ml	110,00	39,50 €	4 345,00 €		4 345,00 €
7.1	Fourniture et pose d'un géotextile	m2	150,00	1,80 €	270,00 €		270,00 €
7.2	Fourniture et mise en œuvre d'une grave 0/63 sur 0,30M d'épaisseur (accès piste)	m3	30,00	55,00 €	1 650,00 €		1 650,00 €
7.3	Fourniture et mise en œuvre d'une grave 0/20 sur 0,15M d'épaisseur	m2	150,00	11,90 €	1 785,00 €		1 785,00 €
7.4	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'émulsion de bitume	m2	150,00	2,30 €	345,00 €		345,00 €
7.5	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés bitumineux noir 0/6 sur 0,04M d'épaisseur	m2	150,00	34,00 €	5 100,00 €		5 100,00 €
8	TRAITEMENT DES ABORDS						
8.1	Reprise de la terre végétale et nappage sur 0,20m d'épaisseur	m3	20,00	80,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €
8.2	Travail du sol, engazonnement et deux tontes des abords extérieurs de la piste	m2	800,00	2,60 €	2 080,00 €		2 080,00 €
	Total				196 893,00 €	0,00 €	196 893,00 €
	T.V.A. 20 %				39 378,60 €	0,00 €	39 378,60 €
	Montant T.T.C.				236 271,60 €	0,00 €	236 271,60 €

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Président
Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard
Leguay

Date : 24/03/2023

Qualité : Président

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230324-2023-012-AR
Date de réception préfecture : 24/03/2023